

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014

Février 2015





Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2015 ISSN 1927-2173

La reproduction d'un extrait quelconque du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de ce document en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English under the title: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report For the Quarter Ended December 31, 2014

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à la page <u>suretenucleaire.gc.ca</u> ou l'obtenir en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire 280, rue Slater C.P. 1046, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5S9 CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086 Courriel : <u>info@cnsc-ccsn.gc.ca</u> Site Web : <u>suretenucleaire.gc.ca</u>

Facebook: facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube: youtube.com/ccsncnsc

Table des matières

1.	Introduction	1
4	1.1 Autorisations, mandat et activités de programme	1
_	1.2 Méthode de présentation du rapport	2
_	1.3 Structure financière de la CCSN	2
2.	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
	2.1 Analyse des autorisations	3
2	2.2 Analyse des dépenses	5
3.	Risques et incertitudes	8
4. pro	Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux ogrammes	8
5.	Mise en oeuvre du Plan d'action économique 2012 (Budget 2012)	8
6.	Approbation des cadres supérieurs	9
An	nnexe	10
Éta	at des autorisations (non vérifié)	10
Dé	penses budgétaires ministérielle par article courant (non vérifiées)	11

Commission canadienne de sûreté nucléaire Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des explosifs nucléaires
- informer le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi quatre programmes : Cadre de réglementation, Autorisation, accréditation et homologation, Conformité, Services internes.

Le Rapport sur les plans et les priorités et le Budget principal des dépenses (Partie II) fournissent plus de détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou au moyen de lois (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissous dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur en conseil, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue d'autoriser le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN a une structure dans laquelle divers mécanismes de financement interviennent dans la réalisation de son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN vient d'autorisations budgétaires législatives, le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le Budget 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative – en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN – de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice financier en cours ou précédent, de la conduite de ses activités. Les montants perçus venant des droits réglementaires pour les permis et

les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (RDRC). Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de faire face aux changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

En plus de cette autorisation législative, la CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée fournit des fonds pour des activités exemptes de droits en vertu du RDRC (c.-à-d. hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien public. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique), et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période terminée le 31 décembre 2014.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont diminué de 10 millions de dollars (à 129,7 millions de dollars), ou 7,2 %, à la fin du troisième trimestre de 2014-2015, par rapport au même trimestre l'an dernier. Les autorisations de 2014-2015 n'incluent pas le montant associé au paiement de transition unique de 3,1 millions de dollars versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada, au premier trimestre de 2014-2015, car la CCSN n'a pas encore reçu les autorisations pour ce montant. Ces coûts font l'objet d'une gestion de trésorerie par la CCSN, et seront entièrement remboursés par le Secrétariat du Conseil du Trésor si la CCSN en fait la demande.

Autorisations (en milliers de dollars)	2014–2015	2013– 2014	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	39 782	48 020	(8 238)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 167	4 399	(232)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 721	87 251	(1 530)
Dépenses budgétaires totales	129 670	139 670	(10 000)

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont décru de 8,5 millions de dollars (à 44 millions de dollars), ou 16,2 %. Cette baisse s'explique principalement par :

- une baisse de 9,1 millions pour le remboursement des dépenses admissibles liées aux indemnités de départ, aux prestations de fin d'emploi et aux prestations parentales
- une baisse de 2,2 millions de dollars due au financement inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses 2013-2014 représentant le report des recettes non dépensées de l'exercice précédent pour les activités d'octroi de licences régulières et continues de la CCSN
- une diminution de 0,2 million de dollars des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés
- une augmentation de 1,5 million de dollars pour le financement des conventions collectives
- une augmentation de 1,1 million de dollars découlant de l'achèvement du remboursement du prêt au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les améliorations apportées aux installations de l'immeuble Télésat de la CCSN
- une augmentation de 0,2 million de dollars sur douze mois liée à l'initiative horizontale du Guichet unique dans le cadre du plan *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique*, aussi appelée « Plan d'action par-delà la frontière »
- une augmentation de 0,2 million de dollars sur douze mois, en raison du report du budget de fonctionnement

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont diminué de 1,5 million de dollars, soit 1,8 % (pour atteindre 85,7 millions de dollars), principalement en raison de la baisse des dépenses prévues suite à la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 et à une baisse des projets spéciaux anticipés. Vous trouverez plus de détails sur les projets spéciaux à la partie 5 du RDRC.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre (T3) de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice ont diminué de 1,6 million de dollars (à 8,2 millions de dollars), ou 16,4 %, et de 5,1 millions de dollars (à 28,3 millions de dollars), ou 15,2 %, respectivement. Cette diminution s'explique principalement par :

- une diminution des dépenses salariales en raison du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire dans les trois premiers trimestres de 2013-2014, et une réduction de 20 équivalents temps plein (ETP) entre 2013-2014 et 2014-2015 (en raison de la fermeture de la centrale de Gentilly-2)
- une augmentation des autres subventions et paiements, en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada au cours du premier trimestre de 2014-2015
- des diminutions dans les domaines suivants : transport et communications, services publics, fournitures et approvisionnements, et acquisition de matériel et d'outillage

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice, correspondant à des versements mensuels du montant établi dans le *Budget principal des dépenses*, ont diminué de 0,1 million de dollars (à 1 million de dollars) ou 4,3 % et de 0,2 million de dollars (à 3,1 millions de dollars), ou 4,4 %, respectivement, en raison d'une diminution de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2014-2015.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du troisième trimestre de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice ont diminué de 0,9 million de dollars (à 21,8 millions de dollars), ou 3,9 %, et de 1,9 million de dollars (à 59,2 millions de dollars), ou 3,1 %, respectivement. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des dépenses salariales découlant de la réduction de 20 ETP, entre 2013-2014 et 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2), et par une baisse dans les projets spéciaux prévus. Ces autorisations n'incluent pas le montant découlant du paiement de transition unique versé pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada ni le paiement des indemnités cumulées pour les départs volontaires, car ces montants se trouvent dans le crédit 1 – Dépenses de programme.

Dépenses budgétaires par article courant (avoir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont diminué de 10 millions de dollars (à 129,7 millions de dollars), ou 7,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une diminution de 7,5 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement en raison du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire dans les trois premiers trimestres de 2013-2014, et d'une réduction de 20 ETP entre 2013-2014 et 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2)
- une diminution de 1 million de dollars en frais de transport et de communications, principalement parce que les frais de téléphonie sont maintenant payés par Services partagés Canada
- une augmentation de 1,4 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de services d'aide temporaire et d'un recours accru à des consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion et de technologie de l'information (GI-TI), comme le projet de modernisation des ordinateurs de bureau et le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), ainsi que pour le prêt d'un expert de la CCSN gratuitement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- une diminution de 1,1 million de dollars pour des réparations et de l'entretien en raison d'un ajustement aux prévisions annuelles découlant principalement d'améliorations immobilières
- une diminution de 1,3 million de dollars en acquisition de matériel et d'outillage, en raison d'une baisse projetée des projets planifiés de la CCSN et de retards dans ces projets
- une diminution de 0,5 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au cours du troisième trimestre (T1) ont diminué de 2,5 millions de dollars (à 31,1 millions de dollars), ou 7,6 %. Cette diminution s'explique par :

- une diminution de 1,8 million de dollars des dépenses liées au personnel, découlant du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire dans le troisième trimestre de 2013-2014, d'une baisse du coût salarial découlant d'une réduction de 20 ETP entre 2013-2014 et 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2) et du déplacement de la date de paiement des primes au bilinguisme
- diminution de 0,3 million de dollars des dépenses de transport et de communications en raison d'une diminution des dépenses pour les voyages intérieurs, attribuable aux frais de déplacement des employés de la CCSN pour les audiences de la CCSN dans le troisième trimestre de 2013-2014
- une diminution de 0,6 million de dollars en paiements de transfert, en raison des dates des paiements effectués au T3 de 2014-2015 (par rapport au T3 de 2013-2014)
- une augmentation de 0,2 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

Les dépenses budgétaires réelles cumulées pour l'exercice ont diminué de 7,1 millions de dollars (à 90,6 millions de dollars), ou 7,3 % comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une diminution de 10,8 millions de dollars des dépenses liées au personnel, principalement en raison du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire dans les trois premiers trimestres de 2013-2014, et d'une réduction de 20 ETP entre 2013-2014 et 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2)
- une augmentation de 0,7 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de services d'aide temporaire et d'un recours accru à des consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion et de technologie de l'information (GI-TI), comme le projet de modernisation des ordinateurs de bureau et le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), ainsi que pour le prêt d'un expert de la CCSN gratuitement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour d'autres subventions et paiements en raison du paiement de transition unique versé pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada
- une diminution de 0,1 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus qu'elle tire des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer l'accroissement de la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales.

Au cours de la dernière année, la CCSN a rajusté ses plans afin de répondre aux projections réduites du secteur nucléaire. En plus de la fermeture prévue de la centrale de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, située à Bécancour, au Québec (annoncée le 28 décembre 2012) et des retards dans la réalisation de nouveaux projets de mines d'uranium, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le 10 octobre 2013 qu'il n'investirait pas, pour l'avenir prévisible, dans de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale de Darlington, propriété d'Ontario Power Generation (OPG). Cette dernière annonce ne pose pas de risque pour le plan financier de l'exercice en cours. Ses répercussions sur les plans futurs sont actuellement à l'étude, dans le cadre de la planification des scénarios organisationnels et d'un exercice de planification stratégique de portée plus générale. Il y a aussi la remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington d'OPG qui fait l'objet d'une contestation judiciaire, mais la CCSN n'est pas un défendeur dans ce dossier.

En plus des éléments susmentionnés, le processus d'autorisation du projet de stockage de déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des couches géologiques profondes proposé par OPG, comporte des éléments d'incertitude. L'autorisation éventuelle du projet dépend de l'évaluation environnementale dirigée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement. Cette décision pourrait avoir un effet sur le plan financier pour les exercices actuel et futurs.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'est intervenu en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du troisième trimestre de 2014–2015.

5. Mise en œuvre du *Plan d'action économique 2012* (Budget 2012)

Cette section présente un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de réduire les services administratifs.

La CCSN a réalisé les économies de 1,3 million de dollars annoncées dans le Budget 2012 à la fin de l'exercice 2013-2014. Elle a atteint cet objectif grâce à l'application de mesures d'efficience et à la réduction de programmes qui permettront d'orienter les ressources sur le mandat de base de la CCSN, de réduire ses activités lorsque les besoins diminuent, de transformer le fonctionnement interne de l'organisme de réglementation ainsi que de regrouper et de simplifier ses activités. Avec ces changements, la CCSN contribuera à l'excellence en matière de gestion et à la responsabilisation dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

En 2012-2013, soit la première année de la mise en œuvre de ce plan, la CCSN a réalisé des économies de 0,5 million de dollars. Les mesures proposées ont permis de réaliser des économies de 1,3 million de dollars à la fin de 2013-2014.

Dans le cadre du Budget 2012, la CCSN a aussi profité d'un financement progressif permanent de 7,6 millions de dollars, par l'intermédiaire du crédit 1 – Dépenses de programme, et de l'autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le financement progressif permettant de renouveler des fonds prenant fin a permis à la CCSN de couvrir les coûts liés à la délivrance de permis pour l'équipement réglementé et les substances nucléaires dans les établissements d'enseignement, les établissements médicaux et les ministères.

6. Approbation des cadres supérieurs

Date : **20 février 2015**

Approuvé par :	
Griginal signé par	Griginal signé par
Stéphane Cyr Dirigeant principal des finances	Michael Binder Président
Ottawa, Canada	

Annexe État des autorisations (non vérifié)

Everying 2014 2015		Erronoico 2012 2014				
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Exercice 2014-2015 Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul utilisé à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Exercice 2013-2014 Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2013	Cumul utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme Autorisations législatives budgétaires	39 782	8 235	28 319	48 020	9 849	33 381
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 167	1 042	3 125	4 399	1 089	3 268
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 721	21 784	59 173	87 251	22 669	61 087
Autorisations budgétaires totales	129 670	31 061	90 617	139 670	33 607	97 736
Autorisations non budgétaires Autorisations totales	129 670	31 061	90 617	139 670	33 607	97 736

Pour plus de détails, voir le tableau ci-joint.

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

	Exercice 2014-2015				Exercice 2013-2014		
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses :							
Personnel	92 006	21 975	65 943	99 509	23 770	76 771	
Transports et communications	5 711	1 252	3 534	6 693	1 547	3 554	
Information	1 243	263	759	1 146	236	624	
Services professionnels et spéciaux	19 589	5 787	11 497	18 221	5 821	10 836	
Location	4 369	1 031	3 152	4 289	802	3 063	
Services de réparation et d'entretien	1 982	203	579	3 107	153	378	
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 025	155	373	1 315	163	432	
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-	
Acquisition de matériel et d'outillage	2 180	339	756	3 447	514	1 070	
Paiements de transfert	1 549	48	929	1 770	619	975	
Autres subventions et paiements	16	8	3 095	173	(18)	33	
Dépenses budgétaires brutes							
totales	129 670	31 061	90 617	139 670	33 607	97 736	
Dépenses budgétaires nettes totales	129 670	31 061	90 617	139 670	33 607	97 736	

^{*}N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.